

TMJ-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2003-19 DU 22 OCTOBRE 2003

Portant autorisation de ratification de
l'accord portant révision de l'accord
de Bangui du 02 mars 1977.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

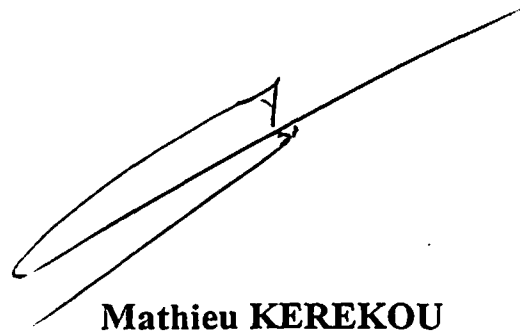
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification par le Président de la République, de l'accord portant révision de l'accord de Bangui du 02 mars 1977 instituant l'organisation africaine de la propriété intellectuelle.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 22 octobre 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,

Le Ministre de la Culture, de
l'Artisanat et du Tourisme,



Rogatien BIAOU.-



Frédéric DOHOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 GC 2 CES 2 HAAC 2 MAEIA 4 MCAT 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3-GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-
FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1